



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Social des 5 Bonniers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Centre Social des 5 Bonniers
20 avenue de Bordeaux 59155 FACHES THUMESNIL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Social des 5 Bonniers

20 avenue de Bordeaux 59155 FACHES THUMESNIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Social des 5 Bonniers,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Social des 5 Bonniers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 22 juin 2023

KPMG SA



Maxime BRION

Commissaire aux comptes

CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 441	8 441	-	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	137 204		137 204	137 204
Constructions	948 561	878 875	69 686	83 300
Installations techniques, matériel et outillage	52 527	47 154	5 373	6 720
Autres immobilisations	41 702	32 916	8 786	10 113
Immobilisations corporelles en cours	37 574		37 574	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	150		150	150
TOTAL (I)	1 226 159	967 387	258 773	237 487
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	135 577		135 577	127 853
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	264 130		264 130	361 109
Charges constatées d'avance	710		710	5 115
TOTAL (III)	400 417	-	400 417	494 077
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 626 576	967 387	659 189	731 564

Engagements reçus :

- legs nets à réaliser
- dons en nature restant à vendre

CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	441 801	441 801
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	18 575	18 575
Autres		
Report à nouveau	76 402	74 389
Excédent ou déficit de l'exercice	-	2 013
Situation nette (sous-total)	485 126	536 779
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	48 462	56 713
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	533 588	593 492
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	23 491	28 760
TOTAL (IV)	23 491	28 760
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 187	16 225
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	77 626	57 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 051	31 070
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 246	4 091
TOTAL (V)	102 110	109 312
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	659 189	731 564

Engagements donnés :

CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 943	3 557
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	248 727	219 222
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	274 294	325 757
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	308	6 140
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	-	2 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 269	20 309
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 948	2
TOTAL I	538 490	576 986
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	155 491	122 259
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 536	12 898
Salaires et traitements	349 045	343 537
Charges sociales	90 974	86 746
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 112	19 966
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	146	-
TOTAL II	627 304	585 406
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 88 814	- 8 420
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	986	320
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	986	320
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	986	320
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 87 828	- 8 100

CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	33 717	14 052
Sur opérations en capital	8 231	7 976
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	41 949	22 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 773	11 915
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	5 773	11 915
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	36 176	10 113
Total des produits (I+III+V+VIII)	581 424	599 334
Total des charges (II+IV+VI+VII)	633 077	597 321
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 51 653	2 013
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	9 110	
Prestations en nature		
Bénévolat	175 320	109 260
TOTAL	184 430	109 260
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	9 110	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	175 320	109 260
TOTAL	184 430	109 260

CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

Faches-Thumesnil

Annexe

aux comptes annuels de l'exercice clos

Le 31/12/2022

Montants exprimés en euros

Ce document comporte 11 pages

SOMMAIRE

A - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

2. BILAN PASSIF

C- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de créer, d'organiser, de gérer et de développer avec ses adhérents des projets et des actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants dans leur globalité.

Elle gère un Centre Social, équipement de proximité qui se veut être à vocation sociale, familiale et un lieu d'animation de la vie du quartier où la concertation avec les habitants est prioritaire et favorisée.

L'association Centre Social des 5 Bonniers est adhérente à la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) et se réfère donc à la charte fédérale élaborée en juin 2000.

Cette charte fédérale met en exergue trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Elle précise également la définition du Centre Social et socioculturel, à savoir :

« Un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire. Equipement de proximité, lieu pluri générationnel, il est accessible à l'ensemble de la population sans discrimination. ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres :

Le Centre Social assure une participation progressive des usagers (individus et groupes) et notamment les associe à :

- la prise en charge de la gestion du Centre Social,
- la définition des objectifs prioritaires du Centre Social,
- la prise en charge des activités et des services propres au Centre Social,
- la prise en charge de l'animation globale du territoire.

Le Centre Social accueille, promeut et éventuellement associe tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux du centre et qui adhère aux dispositions du règlement intérieur du centre social.

Au titre de la neutralité, le Centre Social ne peut accueillir aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle.

2 Nature et périmètre des activités

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi : voir le rapport d'activités 2022.

Le périmètre des activités listées ci-dessus peut être ainsi défini : toutes les activités sont exercées auprès des habitants de notre territoire de référence à savoir la côte de Fâches et Sainte Marguerite de la ville de Fâches Thusmenil, mais également tous les habitants de proximité (Vendeville, Lesquin..) dans le département du Nord.

3 Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

L'association est propriétaire de ses murs, 20 avenue de Bordeaux 59155 Fâches Thusmenil.

— Autres moyens/dépenses engagées => CF rapport d'activités 2022

4 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

4-1 Faits en courant d'exercice

L'association a subi de plein fouet l'inflation des matières premières et de l'énergie ce qui se ressent sur le résultat 2022.

5 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2018-06 spécifiques applicables aux associations et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation sur l'exercice.

5.2 Application du règlement comptable

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Note n° 1 : Immobilisations incorporelles – méthodes d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Logiciels	LINEAIRE	1 An

Note n° 2 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels		néant
Construction (installation)		
Matériels techniques d'activité		
Matériel transport		
Matériel informatique	2 824.20€	
Matériel de bureau		
Autres immobilisations		
Total		

Les sorties au cours de l'exercice concernent :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels	néant	néant
Construction (installation)		
Matériel techniques d'activité		
Matériel transport		
Matériel informatique		
Matériel de bureau		
Autres immobilisations		
Total		

Note n° 3 : Immobilisations corporelles – méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
	Constructions	LINEAIRE
Installations techniques, matériel et outillage industriels	LINEAIRE	10 Ans
Matériel de transport	LINEAIRE	5 Ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 Ans
Mobilier de bureau	LINEAIRE	5 et 10 Ans
Autre immobilisations	LINEAIRE	3 et 5 Ans

Note n° 4 : Amortissements

	Logiciels	Constructions (installation)	Matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
Cumuls exercice antérieur	8 441	865 261	45 807	28765	948 275
Dotation de l'exercice		13 614	1347	4 151	19 112
Reprise de l'exercice					
TOTAL	8 441	878 875	47 154	32 916	967 387

Note n° 5 : Créances

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres : Subventions, Taxe s/salaires	135 577	135 577	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	135 577	135 577	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2 BILAN PASSIF

Note n° 6 : fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	441 801				441 801
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves pour projet de l'entité	18 575				18 575
Report à nouveau	74 389	2 013			76 402
Excédent ou déficit de l'exercice	2 013	-2 013		51 653	-51 653
Situation nette	536 779				485 126
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	56 713			8 251	48 462
Provisions réglementées					
TOTAL	593 492	-		59 904	533 588

Note n° 7 : Subventions d'investissement (montant brut)

Situations et mouvements Rubriques	Subventions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Subventions à la fin de l'exercice
Subventions investissement CAF	119 346		39 058	80 289
Subventions investissement Département	12 913		12 913	0
Total	132 259		51 971	80 289

Note n° 8 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges	28 760	0	5 269	23 491
Provisions pour dépréciations des créances : ASP contrats aidés CUI-PEC		0		0
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				

Les provisions pour charges sont constituées de :

- Une provision pour grosses réparations

Note n° 9 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 187	18 187		
Dettes fiscales et sociales	77 626	77 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 050	2 050		
Produits constatés d'avance	4 246	4 246		
TOTAL	102 110	102 110		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note n° 10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	18 187	16 225
Dont : Fournisseurs factures non parvenues	5 210	16 225

Note n° 11 : Dettes fiscales et sociales

Salaires :	0
Provision Congés Payés :	23 423
Indemn rupture conv	0
Uniformation :	4 487
Œuvres Sociales :	817
Urssaf :	13 631
Médéric retraite :	3 644
Apicil Prévoyance :	1 925
Médecine Travail :	399
Charges Sociales/Congés Payés :	7 399
Mutuelle	19 520
I.S. s/produits financiers	112
Taxe sur les Salaires :	1 734
P.A.S. :	535
Autres charges à payer :	0
TOTAL	77 626

Note n°12 – Produits Constatés d'avance :

Sur activités travaux à faire suite à remboursement de l'assurance (dégât des eaux) 4 246€

Note n° 13 - Ventilation de l'effectif

Le nombre de salarié présents au 31 12 2022 est 18 personnes correspondant à 13.17 ETP

Catégories	Nombre de salariés Sous contrat	Personnel Salarié en ETP
- Cadres Permanents	1	1
- Non cadres Permanents	13	8.38
- non cadres CDD	1	1
- CONTRATS APPRENTISSAGE	1	1
- Contrats Spéciaux C.U.I./P.E.C.	1	1
- CONTRAT de professionnalisation	1	1
TOTAL	18	13.17

Note 14 - cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Note 15 – subventions et concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention peuvent comprendre des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits, constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

Note n° 16 - Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 101 549 € en 2022.

Note n° 17 – Contributions volontaires en natures – valorisation du bénévolat

Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Détail des Contributions Volontaires en Nature :

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Prêt de salle, mise à dispositions diverses de la Municipalité de Faches-Thumesnil	Selon attestation municipale	9 110€
Bénévolat	11 688 heures (soit 6.42 ETP) à 15€	175 320 €
	Total	184 430 €